

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE OU ESCADRON

CODE UNITE | PROCES-VERBAL N° / 19  
 03270 | 62 / 1988

PROCÈS - VERBAL

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIECE | N° FEUILLET  
 1 | 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**O B J E T :** Renseignements concernant un phénomène O.V.N.I.

**REFERENCE :** C.M. 32 600 du 08.11.1985

88307045/1

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **Gendarmes.**

VU L'ES ARTICLE(S) -

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 25 Janvier 1988 à 19 Heures nous sommes avisés par un habitant de la commune de HAYANGE qu'il a été témoin d'un phénomène O.V.N.I. Il souhaite qu'une procédure administrative soit établie.

**IDENTITE DU TEMOIN :**

**HEURE et LIEU :**  
 Dimanche 17 Janvier 1988 à 19 Heures 30.  
 Lieu : Faubourg Ste Berthe à HAYANGE.  
 (Voir Carte jointe.)  
 A - Lieu où l'O.V.N.I. a été vu.  
 AB - Trajectoire de l'O.V.N.I.  
 B - Point où l'O.V.N.I. a disparu en une fraction de seconde suite à une accélération fulgurante.

**CARACTERISTIQUES DE L'OBJET :**

Forme : Elipse  
 Nombre : Un  
 Particularité : Nombreuses lumières très intenses  
 Une vingtaine de lumières environ situées sous l'objet et éclairant vers le sol. La lumière était blanche et éblouissante. Elle se réfléchissait sur les arbres. Les lumières clignotaient sans ordre apparent établi.

Dimension : Le diamètre de l'objet est estimé approximativement à 15 mètres de diamètre. Couleur ignoré - il faisait nuit et les lumières situées dessous étaient éblouissantes.

Altitude : Elle est estimée à 200 ou 300 mètres environ par rapport à son habitation. L'appareil était presque à l'arrêt au-dessus de la colline située en face de son habitation et se déplaçait très lentement.

Bruit : Aucun.

.../...

**DESTINATAIRES**

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2 Ministère de la Défense  
 Direction Générale de la Gendarmerie Nationale  
 Bureau Emploi-Renseignement  
 Section Renseignements.

1 AUX ARCHIVES

DATE DE CLOTURE  
 LE 10 Février 1988

VU ET TRANSMIS PAR  
 LE COMMANDANT D'UNITE  
 de Groupement à  
 METZ.

Durée du phénomène très court. Il peut être estimé de l'ordre de 20 à 60 secondes.

L'appareil se déplaçait de la colline située en face de son habitation vers l'usine située de l'autre côté de sa maison. Distance : 500 mètres environ. Arrivé au-dessus de l'usine St Jacques, l'engin a accéléré très brusquement pour disparaître une seconde plus tard en un minuscule point lumineux.

Etant témoin de la scène M. \_\_\_\_\_ a appelé son épouse et ses deux enfants : 14 ans et 6 ans qui confirment son témoignage.

La famille \_\_\_\_\_ jouit d'une bonne respectabilité. Le père prépare divers concours à l'usine. Il s'agit d'une personne digne de foi. Il n'associe aucunement le phénomène O.V.N.I. à celui d'une soucoupe volante. Il est resté très perplexe et a tenu à témoigner bien qu'étant la risée de ses voisins.

Aucune autre personne n'a pu confirmer ce témoignage compte-tenu que peu de personnes résident à l'extrémité du Faubourg Ste Berthe et que 19 H 30 correspond pour les personnes à l'heure du repas. M. \_\_\_\_\_ a été témoin des faits car il secouait la nappa par la fenêtre.

FAIT ET CLOS A

le 10.02.1988

Le Gendarme

Le Gendarme

Destinataires :

- M. le Préfet, Commissaire de la République du département de la Moselle à METZ.
- M. le Procureur de la République à THIONVILLE.
- au Général Commandant la Région Aérienne.
- Ministère de la Défense  
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Emploi-Renseignement, Section Renseignements
- Archives.

88307045/A

REGLE POUR OBTENIR LES COORDONNEES  
HECTOMETRIQUES D'UN POINT DE CETTE FEUILLE



HAYANGE

FORÊT DOMAINE DE RANGUEVAUX

MOYEUVERRE

ROMBAS